

de la Communauté de communes
Vallée des Baux-Alpilles



Économie

Développement Durable

Réemploi

Territoire

Tri sélectif

E-Tourisme

Tourisme

Wifi

Entreprises

Déchets

Agriculture

Assainissement

Commerce

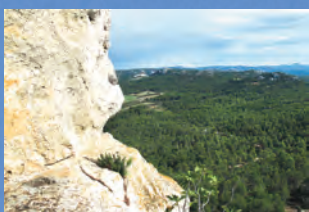
Urbanisme

Recyclage

Aménagement

Artisanat

Transition énergétique





“Être président d'une intercommunalité, c'est travailler au quotidien pour améliorer la qualité de vie de ses concitoyens, avec la volonté sans cesse affirmée d'accompagner les Maires et leurs équipes dans leurs projets municipaux.

Être président d'une intercommunalité, c'est aussi avoir une vision pour son territoire au travers d'un développement harmonieux et cohérent dans nos villages au bénéfice de tous.

C'est écrire chaque jour l'avenir. Car le plus important, c'est ce que la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles fait tous les jours et ce qu'il lui reste à faire. À ce titre, 2018 s'annonce une année charnière.

Après l'avoir annoncé lors du Congrès des maires de France le 23 novembre dernier, le Président de la République l'a confirmé récemment devant plusieurs dizaines de parlementaires : la métropole Aix-Marseille Provence (AMP) devrait fusionner avec le Département des Bouches-du-Rhône à l'horizon 2021.

Cela constitue un “tremblement de terre” institutionnel qui va avoir des répercussions colossales sur notre quotidien. Notre intercommunalité a participé activement à l'aboutissement d'un consensus sur la partie non métropolitaine.

L'ensemble des élus portent un projet partagé et une vision constructive et ambitieuse : quand le Département disparaîtra, nous souhaitons pouvoir exercer ses compétences sur notre territoire et non intégrer la métropole ou un département voisin.

À nous d'imaginer les services publics de demain, proches et économes !

Vous pouvez compter sur moi et sur l'ensemble des élus communautaires pour défendre ces positions avec toute l'énergie nécessaire.”



Hervé Chérubini

Président
de la
Communauté de Communes
Vallée des Baux-Alpilles

Maire
de
Saint-Rémy-de-Provence

Bien sincèrement !
Hervé CHÉRUBINI



La Communauté de communes premier acteur du développement de son territoire

Nouvelles prises de compétences fixées par l'État en 2017, fiscalité inchangée depuis 2008 comme de nombreux projets menés à bien dans les meilleurs délais, la politique décidée par les élus du Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles poursuit son action en faveur de notre territoire. Mouvement qui va s'amplifier en 2018, où là aussi, de nombreux dossiers et projets structurants vont faire l'actualité.

Depuis 2014, date de la nouvelle mandature, pas un exercice annuel ne s'est déroulé sans la prise de nouvelles compétences. Il est bon de marteler ce message. 2017 n'a pas fait d'exception. Loin de là. L'État a poursuivi son mouvement de réorganisation des territoires en confiant de nouvelles charges aux intercommunalités.



Et comme "toujours" avec la volonté politique et le sens des responsabilités qui commandent, la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles a continué à s'adapter, à bien s'organiser.

Elle a fait face par une action politique collective et des services engagés dans les prises de compétences portant en 2017 sur la gestion de l'eau potable, la promotion du tourisme, le commerce ou la collecte des déchets : *"Aujourd'hui l'ensemble des politiques publiques que nous mettons en œuvre dans notre interco sont assumées par plus de cent agents (contre une vingtaine en 2016) et pour une grande part transférés de nos dix communes à la Communauté de communes. Cent agents qui travaillent chaque jour au service de la population aux côtés des agents municipaux"* a tenu à souligner Hervé Chérubini, président de la Communauté de communes, maire de Saint-Rémy-de-Provence.

"Des maires du pays d'Arles unanimes sur l'avenir de notre territoire face à la Métropole"

La période de janvier étant celle des vœux, Hervé Chérubini a fait référence à l'ensemble des cérémonies qui ont fait l'actualité des vingt-neuf communes d'un pays d'Arles pour lequel l'avenir se joue actuellement. *"Les maires et les conseils municipaux sont unanimes sur ce sujet. Personne de ce côté-ci du département des Bouches-du-Rhône ne souhaite l'intégration de nos communes à la Métropole Aix-Marseille Provence. Depuis de nombreux mois nous travaillons sur différents scénarios viables financièrement et dans les prochaines semaines nous avons besoin de réponses claires du Gouvernement sur cette question. Nous ne pouvons plus rester dans l'incertitude."*

Une bonne santé financière

Si depuis 2008 les taux de fiscalité communautaires demeurent encore et toujours les plus bas du département, la Communauté de communes maintient une politique énergique en faveur d'investissements annuels utiles au développement de notre territoire : *"comme les années précédentes notre Communauté de communes finit un nouvel exercice budgétaire avec une bonne santé financière. Celle-ci permet un taux d'investissement constant à hauteur de 40 % de notre budget général qui n'est grevé d'aucun emprunt. Du côté de la Métropole Aix-Marseille Provence l'investissement est de l'ordre de 25 %. Pour conclure, je tiens à remercier une nouvelle fois les élus communautaires et les agents pour le travail colossal et tout à fait qualitatif qui a été abattu en 2017 lors des transferts des compétences et des nombreux projets menés."*



L'accompagnement des entreprises : une des missions de terrain du service Économie

Le service Économie est toujours attentif à promouvoir une économie circulaire ainsi qu'une attractivité globale du territoire, que ce soit en accompagnant les entreprises, en organisant des filières ou en développant des projets structurants le développement économique est conçu dans le respect des équilibres et des cultures locales.

C'est ainsi que la Communauté de communes accompagne les entreprises de son territoire sur les différentes phases de leur vie : de la création jusqu'à la cession en passant par les différentes étapes stratégiques de leur développement. En 2017, 150 entreprises ont été accompagnées individuellement.

Quel accompagnement ?

L'accompagnement peut porter sur différents axes :

- Aide à l'implantation, recherche de foncier ou de locaux à vocation économique.
- Aide à la création, à la cession ou à la reprise d'entreprise.
- Aide au développement de l'entreprise : recherche de financements, recrutements et compétences, stratégie marketing, mise en réseau et mutualisations, approvisionnement local...
- Attractivité et export...

Pour quelles entreprises ?

Tous les secteurs sont concernés :

- Production agricole (filière Amande, filière Plantes à parfum médicinales et aromatiques) et transformation agroalimentaire.
- Tourisme et services.
- Commerce et artisanat (dont la filière Métiers d'art).
- Bâtiment et construction.
- Nouvelles technologies et entreprises innovantes...

La Communauté de communes travaille en étroite relation avec les chambres consulaires (CCI, CMA et Chambre d'agriculture) et ses partenaires opérationnels.



Hervé Chérubini et Yves Faverjon lors d'une visite de l'entreprise PlayRapid (Saint-Rémy de Provence) spécialisée dans la customisation de manettes pour jeux vidéos.

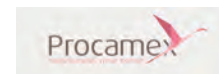
Nos partenaires vous accompagnent



Pour aider au développement des entreprises : Conseiller et accompagner, informer, promouvoir, former. Participer à l'aménagement du territoire : Équiper et gérer, aménager le territoire. Pour mener des actions pour les entreprises du commerce de l'industrie et du tourisme dans les domaines de : la création et la reprise d'entreprises, l'international, la qualité, l'environnement, les technologies de l'information et de la communication, l'information économique, l'innovation.



Pour accompagner les projets de création, reprise et développement d'entreprises grâce aux prêts d'honneur. **INFO PRATIQUE :** permanences sur la création d'entreprises à la Maison des Associations de Saint-Rémy-de-Provence toutes les semaines.



Pour l'accompagnement vers l'Export des TPE et PME grâce à deux dispositifs d'accompagnement : "5 à 7" et "Horizon Export". **INFO PRATIQUE :** organisation des ateliers "Osez l'Export" pour se lancer dans l'export, se rapprocher de la **CCVBA** pour participer.



Pour la structuration des projets d'économie locale et l'accompagnement en couveuse : formation et accompagnement pour la réalisation d'une étude de faisabilité, le budget prévisionnel, la stratégie commerciale... **INFO PRATIQUE :** prochaine session de formation "Starter" prévue en mars, si vous souhaitez candidater contactez la **CCVBA**.

Pour toute question d'ordre économique : implantation, développement, promotion vous pouvez contacter l'équipe du service Économie de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles : Matthieu Bameule, Julia Ducasse, Mathieu Villermey
☎ 04 90 54 54 20 ou economie@ccvba.fr

Bientôt un incubateur d'entreprises à Fontvieille

L'ancienne Bergerie du château dans le parc de Montauban à Fontvieille va devenir un incubateur pour start-ups et jeunes entreprises innovantes. Ce bâtiment enraciné dans notre histoire rurale sera une vitrine des agroécologies illustrée par des filières agricoles (amande, plantes à parfum...). Avec des espaces de co-working, le haut débit et des services sur mesure pour les entreprises, ce lieu sera propice aux interactions et à la créativité dans le secteur des Greentech. Rendez-vous pour l'inauguration fin 2019.

Des prêts d'honneur pour créateurs d'entreprises

La Communauté de communes et la Plateforme Initiative Pays d'Arles (IPA) œuvrent pour l'accompagnement à la création et au développement des entreprises. Depuis 2017 une convention de prestation permet d'accompagner plus spécifiquement les entrepreneurs du territoire de la **CCVBA** grâce aux prêts d'honneurs qui sont octroyés pour mener à bien les projets de création, reprise ou croissance d'entreprises. L'an dernier 27 projets ont été accompagnés et financés par IPA participant à la création ou au maintien de 61 emplois sur le territoire.

Le secteur agricole des Alpilles rayonne en Provence

Un Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental composé d'agriculteurs (olive, amande et foin) situés entre Alpilles, Provence et Crau a été créé l'année dernière autour de la filière amande. Cette association de producteurs et le dynamisme du secteur ont été mis à l'honneur lors du dernier Salon des agricultures de Provence au micro de France Bleu Provence. Cette démarche se poursuit toute l'année par des actions auprès de jeunes publics, des plantations et la création d'une malle pédagogique en partenariat avec le Parc naturel régional des Alpilles.

La création du réseau des commerçants et artisans

La Communauté de communes travaille à la mise en réseau des artisans et commerçants du territoire à travers la création d'une fédération intercommunale des Alpilles qui s'est structurée le 20 février dernier. Les axes de travail sont ambitieux :

- Événementiel pour dynamiser le territoire.
- Communication pour mettre en avant l'offre et les savoir-faire des entreprises.
- Achats groupés : sacs réutilisables, numériques, sites Internet...

La fédération prévoit de se rapprocher des commerçants et artisans de chaque commune dans les semaines à venir.



Zones d'activité



Plus de 7 millions d'investissements dans nos zones d'activité d'ici 2020 avec un double objectif : vous offrir une palette élargie de foncier économique à l'achat ou en location dans un cadre de travail préservé.

ZA de la Gare à Saint-Rémy-de-Provence : lancement des travaux à l'automne prochain pour une durée de 18 mois. Projet de requalification travaillé en étroite collaboration avec l'association d'entrepreneurs des Z'actifs de la Gare et les services municipaux saint-rémois. Montant estimé de l'opération : 2,3 millions € HT.

ZA de la Massane à Saint-Rémy-de-Provence : l'année 2018 permettra de finaliser les programmes de travaux afin d'étendre cette ZA de 68.000 m² pour un montant estimé de 1,7 million € HT. Livraison prévue courant 2019.

ZA des Grandes Terres à Eygalières : acquisitions foncières en cours en vue de lancer l'extension qui se fera en 3 phases. 1^{ère} tranche de 10.000 m² d'extension prévue pour fin 2019. Montant estimé de cette tranche à 615.000 €.

ZA des Trébons à Aureille : acquisitions foncières par la Communauté de communes cette année. Superficie de 39.545 m². Montant estimé : 1,4 million €. Livraison prévue courant 2020. Possibilité d'achats et de locations.

Toutes ces opérations bénéficient du soutien financier du Conseil départemental 13. Si vous êtes intéressé par l'acquisition de lot ou la location, n'hésitez pas à contacter le service économie de la Communauté de communes pour retirer votre dossier de candidature.
Contact : ☎ 04 90 54 54 20 ou economie@ccvba.fr

Découvrez les savoir-faire des Alpilles

La journée "À la rencontre des savoir-faire des Alpilles" a été organisée le 7 octobre 2017 par la Communauté de communes. Des traditionnels mouliniers et viticulteurs jusqu'aux saveurs du terroir, en passant par les métiers d'art dans l'intimité de leurs ateliers, le public a eu l'occasion de composer son itinéraire et de flâner au gré des rencontres, surprises et dégustations. 23 entreprises réparties sur tout le territoire ont participé à cette journée. Cette opération a été fortement appréciée par le public et les entreprises participantes. Elle sera reconduite en 2018.

Les commerçants soutenus pendant les travaux

Dans le cadre des travaux de requalification du centre-ville de Saint-Étienne du Grès, les commerçants sont accompagnés individuellement par la **CCVBA** et la CCI du Pays d'Arles. L'objectif est de limiter l'impact des travaux sur la trésorerie des commerçants. Mathieu Villermy de la **CCVBA** et Fabrice Maréchal de la CCI proposent des solutions sur mesure et apportent soutien et conseils aux commerçants pour le montage des dossiers permettant d'obtenir des facilités auprès des organismes sociaux et fiscaux.



D'ici fin 2018 des modifications des consignes de tri pour Saint-Rémy-de-Provence et Eygalières

Pour unifier les consignes de tri sur l'ensemble de notre territoire et faciliter ainsi le geste de tri et la valorisation des déchets par filière, les communes de Saint-Rémy-de-Provence et Eygalières vont être rattachées fin 2018 au Syndicat Mixte de traitement des déchets Sud Rhône Environnement.



À ce jour, ce syndicat traite les déchets de 8 de nos communes. Ce rattachement permettra à tous les habitants de la Communauté de communes de trier de la même façon. Dès septembre, l'ensemble de nos camions de collecte achemineront nos déchets vers le même centre de traitement situé à Beaucaire. Cette modification du mode de traitement concernera également la déchèterie de Saint-Rémy mais cela n'aura pas d'incidence sur les habitants.

Ces changements entreront en vigueur en septembre 2018

Pour vous aider

Une campagne de communication et de sensibilisation sera réalisée au printemps par les agents de la Communauté de commune et du Syndicat de traitement Sud Rhône Environnement, puis auprès des scolaires en septembre.

Dès septembre, une trentaine de PAV supplémentaires sera installée sur les communes de Saint-Rémy-de-Provence et Eygalières. Sur les cours de Saint-Rémy, les PAV pour le verre seront remplacés afin d'améliorer leur intégration dans le centre-ville.

Ce qui va changer pour les habitants de Saint-Rémy-de-Provence et Eygalières

Les papiers ne devront plus être jetés dans les sacs jaunes mais déposés dans les points d'apport volontaire (PAV) dédiés.

Tous les autres emballages alimentaires plastiques, cartonnés et métalliques seront à trier dans les sacs jaunes. Davantage d'emballages concernés pour plus de recyclage !



À NOTER : l'accès à la déchèterie de Mollégès sera maintenu au bénéfice des habitants d'Eygalières.



Céline Moulouma conseillère du tri

Céline a pour mission la sensibilisation des habitants du territoire au tri des déchets. Merci de lui réserver le meilleur accueil.



570.000 €
pour
améliorer
collecte des
déchets,
tri sélectif
et recyclage



Trois nouvelles bennes ont été acquises en 2017 suite au transfert de la compétence de "Collecte des déchets ménagers et assimilés", pour un montant de 540.000 €. Pour améliorer les performances de tri et de recyclage, vingt points d'apport volontaire ont été installés sur le territoire : dix pour le carton et dix pour le papier (30.000 €). Une démarche qualitative a été engagée sur ces nouveaux équipements afin qu'ils s'intègrent au mieux au sein de nos communes.

43 tonnes de textile collectées et recyclées en 8 mois

De mars à octobre 2017, la Communauté de communes et le Pôle Re-Resources (acteur local de l'insertion intervenant dans les domaines de la valorisation des déchets) ont déployé une vingtaine de bornes de récupération des textiles sur l'ensemble des communes. 43 tonnes ont ainsi été collectées et ont pu être recyclées. Cette opération complète les différents dispositifs de tri mis en place sur le territoire (carton, papier...) et permet de favoriser l'insertion sociale des personnes employées dans le cadre de cette action.



intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères de la région d'Uzès), Nîmes Métropole, Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence, Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, communes de Tarascon, Boulbon et Saint-Pierre de Mézoargues. Ce syndicat assure le traitement et la valorisation des déchets, dont ceux des déchèteries, par filière. Nos ordures ménagères résiduelles (sacs noirs) et nos déchets verts sont traités en vue de produire du compost végétal. Le centre de valorisation accueille près de 45.000 tonnes de déchets par an et emploie une vingtaine de personnes.

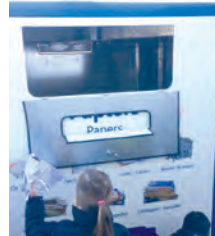
Des sapins de Noël recyclés

Du 3 au 31 janvier la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles a mis en place une collecte des sapins de Noël en proposant plusieurs points de dépôts. 567 arbres ont ainsi été collectés et dirigés vers la filière de valorisation des déchets verts pour être transformés en compost pour l'agriculture ou les espaces verts. De quoi offrir une seconde vie à ces sapins, tout en faisant un geste pour l'environnement. Cette première collecte est très encourageante et sera ainsi reconduite l'année prochaine.



Par ici les petits papiers

En partenariat avec le syndicat de traitement des déchets Sud Rhône Environnement, la Communauté de communes lance un programme de collecte des papiers auprès des écoles et des administrations du territoire dans le cadre de l'opération Écofolio.



Dix points d'apport volontaires ont été installés. La première collecte effectuée à Mas Blanc des Alpilles a déjà permis de récolter 800 kilos de papier destinés au recyclage. Bravo les enfants !

Réaménagement des déchèteries de Saint-Rémy de Provence et Maussane/Paradou en pôles de valorisation

Cette année, deux importantes études seront menées. Une concernera l'optimisation de la collecte des déchets visant à proposer un service de qualité à un coût maîtrisé. La seconde portera sur le réaménagement et à la requalification des deux déchèteries communautaires de Saint-Rémy-de-Provence et Maussane/Paradou en pôle de valorisation/ressourcerie.



Stop aux déchets sauvages



La valorisation des déchets permet de limiter les coûts d'un secteur devenu extrêmement onéreux pour la collectivité. À ce titre, la responsabilité de chacun est nécessaire pour préserver notre cadre de vie et notre environnement d'exception. Sur notre territoire tous les moyens sont mis à la disposition des habitants pour déposer leurs déchets et permettre leur valorisation dans les filières dédiées. Il ne devrait donc plus y avoir de déchets sauvages ou de déchets dans les rues à toutes les heures et tous les jours. L'éco-citoyenneté est l'affaire de tous.



Plus de 2 millions d'€uros investis en 2017 pour améliorer et créer des réseaux

La Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles est compétente en matière d'assainissement depuis 2014 et en matière d'eau potable depuis le 1^{er} janvier 2017. Nous avons donc aujourd'hui une équipe de professionnels de l'eau et de l'assainissement totalement opérationnelle. La gestion sera complète pour l'assainissement au premier semestre 2018 avec l'intégration de la commune d'Eygalières.



À Fontvieille des travaux de renforcement de la ressource en eau potable de la station de pompage de la Barjolle et des rénovations d'éléments de la station ont été conduits pour un montant de 352.749 € HT.



Au cours de l'exercice 2017, ce sont plus de 2 millions d'€uros d'investissements qui ont été faits sur les réseaux des dix Communes. Ces investissements lourds ont permis d'améliorer, créer ou étendre de nouveaux réseaux et de mettre en conformité les stations d'épuration communautaires comme d'effectuer plusieurs opérations de maintenance (voir page ci-contre).

Les règlements de l'eau et de l'assainissement sont disponibles sur simple demande auprès du service ou téléchargeables sur le site internet de la communauté de communes

Pour l'année 2018, cette volonté politique sera située au minimum au même niveau d'investissements que 2017 avec des travaux structurants qui porteront également sur des créations ou des extensions de réseaux, ainsi que sur la création d'un château d'eau ou de forages pour le sud Alpilles. Seront inscrits aussi à ce programme annuel d'inventions, la mise en sécurité de périmètres de captage d'eau et la recherche d'eau potable pour les secteurs nord et le sud alpilles. Une étude de globalisation sera conduite pour les deux stations d'épuration de Maussane-les-Alpilles et Le Paradou..

Régie de l'Eau de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles : Zone d'activité La Massane 261, avenue de la Massane 13210 Saint-Rémy-de-Provence © 04 32 60 62 82 Fax 04 32 60 62 85. Courriel : eau.assainissement@ccvba.fr



SERVICE. Stéphane Jaubert, ancien chef du Pôle eau agriculture et environnement au sein de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône (DDTM13) vient de prendre les responsabilités de Directeur des services techniques communautaires. Il aura notamment en charge la Gestion des milieux aquatiques et des risques inondations (Gémapi), nouvelle compétence imposée par l'État, depuis le 1^{er} janvier 2018.

Maintenance décennale sur la station d'épuration de Saint-Rémy-de-Provence

Dans le cadre de la maintenance préventive de la station d'épuration de Saint-Rémy-de-Provence, la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles a engagé le renouvellement des 252 diffuseurs "fines bulles" implantés dans le fonds du bassin d'aération d'une capacité de près de 3.500 m³.

Véritable "poumon" du système d'épuration, ces diffuseurs permettent d'apporter l'oxygène aux micro-organismes qui assurent la dégradation de la pollution des eaux. La maîtrise d'œuvre a été assurée par le bureau d'étude coopératif Chleaué. Du 3 au 6 juillet, ces travaux ont mobilisé quatre entreprises. Le bassin ne pouvant être vidangé, l'entreprise RCS Frobert, spécialisée dans les travaux subaquatiques, a assuré le nettoyage des dispositifs grâce à trois plongeurs-scaphandriers (photo) qui se sont relayés durant quatre jours. Les déchets accumulés depuis la mise en service de la station en mai 2007 ont été pompés par les camions hydrocureurs de la société SPGS.



Les 252 diffuseurs ont été fournis par l'entreprise BMGE. Le personnel de la régie de l'assainissement de la Communauté de communes a assuré le remplacement des 252 diffuseurs implantés sur six

rampes d'aération, tout en maintenant un traitement optimal des eaux usées sur toute la durée des opérations. L'opération, d'un coût total de 60.000 € TTC, permet à la Communauté de communes de garantir une réduction des consommations électriques estimée à plus de la moitié du montant des travaux.

Cette opération de maintenance est à réaliser tous les dix ans environ en fonction du colmatage des diffuseurs par le calcaire. Pour retarder ce colmatage un système de traitement à l'acide formique a été installé pour permettre de prolonger de quelques années la durée de vie des diffuseurs et le bon fonctionnement de la station d'épuration.

Mise en place d'une ligne d'eau industrielle sur la station d'épuration de Mouries pour préserver 60.000 m³ d'eau par an

Il s'agit de la création d'un réseau surpressé d'eaux industrielles (eau prélevée avant rejet dans le milieu naturel) alimentant la presse à boues et la rampe de lavage des prétraitements. Cette conduite viendra se substituer au réseau d'eau potable existant et permettra d'en limiter les consommations. En effet, ces deux postes (presse à boues, lavage des prétraitements) consomment énormément d'eau pour leur bon fonctionnement. Les objectifs de cette réalisation passe avant toute chose par la préservation de la ressource en eau qui se traduit par la réutilisation après traitement des eaux usées rejetées par les abonnés de Mouries, pour faire fonctionner des postes très "gourmands" en eau et d'en terminer avec l'utilisation de l'eau potable. En termes d'économie financière avec ses travaux, la régie de l'assainissement n'achètera plus les 60.000 m³ d'eau potable par an nécessaires au bon fonctionnement de la station d'épuration. Le système mis en place sera rentabilisé en 1,5 ans. Ce projet a été soutenu financièrement par l'Agence de l'eau à hauteurs de 50 %.



Les prochaines séances publiques du Conseil communautaire



Les prochaines séances publiques du Conseil communautaire de la Communauté de communes se tiendront les jeudis 22 mars à 18 heures Salle Agora à Maussane-les-Alpilles et 12 avril en salle d'honneur de l'hôtel de ville de Saint-Rémy-de-Provence.

Urbanisme

Instruction des autorisations d'urbanisme



Le service aménagement instruit les dossiers de six communes du territoire : Aureille, Paradou, Saint-Étienne du Grès, Mas-Blanc des Alpilles, Les Baux-de-Provence et Maussane-les-Alpilles. Pour l'année 2017, ce service mutualisé a traité 417 dossiers dont 170 permis de construire.



L'Office de tourisme Intercommunal a participé avec 29 professionnels du tourisme, à deux importantes missions de promotion sur les marchés lointains : Canada et USA en mai 2017 et les marchés de l'ASEAN du 10 au 17 octobre 2017, en lien étroit avec Atout France et conjointement avec le Comité Régional du Tourisme Côte d'Azur France.



Ce sont 285 tour-opérateurs et agences de voyages qui ont été rencontrés dans le cadre de workshops, de démarchages et de dîners ciblant des opérateurs majeurs de ces marchés. Le Canada/USA est un marché mature pour lequel il faut absolument provoquer de l'émotion.



Les clients y réagissent fortement. La Provence bénéficie d'une bonne notoriété sur tout le territoire qu'il faut sans cesse conforter. L'Asie du sud-est et la Chine confirment chaque année leur croissance touristique avec des perspectives de croissance élevées pour les prochaines années. Deux autres opérations de promotion sont prévues en 2018.

La taxe de séjour passe au réel. Depuis le 1^{er} janvier dernier, la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles a pour mission la promotion du tourisme pour les communes d'Aureille, Eygalières, Mas-Blanc des Alpilles, Le Paradou, Mouriès, Saint-Étienne du Grès et Saint-Rémy-de-Provence. Cette mission est assurée par deux structures d'accueil de proximité : l'Office de tourisme intercommunal situé à Saint-Rémy-de-Provence et le bureau d'information touristique à Mouriès. Afin de financer les actions touristiques sans recours à l'impôt, la Communauté de communes a instauré une taxe de séjour communautaire et mis à disposition des hébergeurs une plate-forme



informatique. Suite à une réunion publique en mars dernier, les hébergeurs ont souhaité modifier le régime de taxe de séjour institué. Les élus ont donné une suite favorable à cette demande et unifier le système.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, tous les touristes s'acquittent de la taxe de séjour au réel. Cette taxe représente une ressource financière qui permet notamment de financer des opérations promotion du territoire pour les sept communes qui ont choisi de déléguer la compétence tourisme à la Communauté de communes.

INFOS : Service taxe de séjour de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles ☎ 04 90 54 20 20 ou ccvba@taxesejour.fr



E-Tourisme. l'appli "VanGoghNatures", une immersion plébiscitée dans l'univers de Vincent Van Gogh et nos paysages. Réalisée dans le cadre du projet européen Leader "Les paysages français de Van Gogh", cette application numérique en six langues est un guide multimédias permettant de retrouver le regard du peintre grâce à une remise en contexte de chaque œuvre dans son cadre d'origine. Cette approche mêlant tableaux, lettres, dessins et photos d'époque fait dialoguer les paysages de l'artiste avec les territoires actuels pour en révéler leurs dimensions sensibles.

Avec 5.700 téléchargements comptabilisés ces derniers mois (une progression de 300% depuis l'année dernière) la fréquentation de cette application met en évidence la forte représentation du public chinois, suivi par les visiteurs de France, USA, Belgique, Pays-Bas, Royaume-Uni, Italie... **Téléchargez gratuitement l'application "VanGoghNatures" disponible sur Apple Store et Google Play.**



Internet. ici le Wifi est gratuit. Afin de favoriser l'accès au numérique en centre-ville, à proximité de grands axes marchands ou de marchés hebdomadaires, la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles a déployé en mars dernier des spots wifi gratuit au cœur des dix communes qui la composent. Plus de 5.000 connexions ont été enregistrées depuis leur mise en fonctionnement avec des pics de connexion notamment sur les communes d'Aureille, Fontvieille, Mas-Blanc des Alpilles et Mouriès.



Le réseau Simone pour véhicules électriques est sur la ligne de départ avec ses bornes de recharge.

Dans le cadre de sa politique de développement durable et afin de faciliter l'électromobilité, la Communauté de communes déploie un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques sur l'ensemble de son territoire. Au total, douze bornes seront installées pouvant chacune desservir deux véhicules électriques et/ou hybrides. Cette opération sera finalisée avant cet été pour un engagement financier de 140.000 € auquel participe le Conseil départemental 13. Grâce à un partenariat avec le SMED 13 qui déploie de son côté près de 140 bornes à l'échelle des Bouches-du-Rhône, ces équipements s'intégreront dans un maillage plus large, ce qui facilitera leur utilisation et les déplacements des usagers, quelles que soient leur destination.

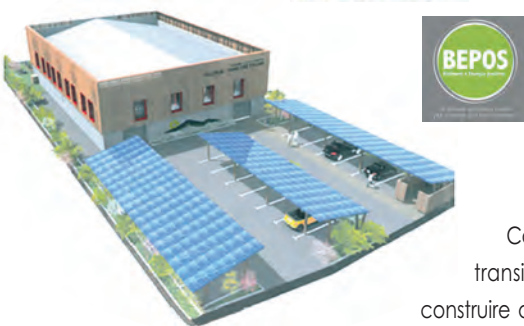


Participation à la fête des Parcs. La Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles a participé à la journée des Parcs le 8 octobre dernier à la maison du Parc naturel régional des Alpilles. À cette occasion, elle a exposé ses actions sur le déploiement du réseau de bornes de recharge et ses différents projets en matière d'économie circulaire (valorisation des déchets verts en biocombustible notamment). Des ateliers étaient également proposés aux enfants pour apprendre à mieux trier les déchets.

Le nouveau siège de la Communauté de communes ouvrira ses portes début 2019.



Le nouveau siège de la Communauté de communes ouvrira ses portes début 2019. La Communauté de communes a absorbé un grand nombre de compétences ces dernières années et a vu son nombre d'agents considérablement augmenter. Aujourd'hui les actuels locaux ne permettent plus d'accueillir ce personnel. Aussi, la Communauté de communes qui est engagée dans le plan Climat Air Énergie du Pays d'Arles a travaillé sur un projet de réhabilitation exemplaire d'un bâtiment existant situé sur la zone d'activité de la Massane à Saint-Rémy-de-Provence et a obtenu le label Territoire à Énergie positive pour la croissance verte dans le cadre de ce projet. Le futur siège communautaire présentera un caractère exemplaire et démonstratif en matière de développement durable et de transition énergétique en intégrant :



l'utilisation de matériaux biosourcés locaux (balle de riz), la valorisation des énergies renouvelables notamment la biomasse et le solaire (chaufferie bois et ombrières photovoltaïques) et l'aménagement d'espaces extérieurs favorables à la biodiversité. Il répond ainsi aux critères de labellisation "Bâtiment à énergie positive" et "Bâtiment durable méditerranéen".

À travers ce choix, la Communauté de communes affirme sa volonté de diminuer sa consommation d'énergie fossile, sa production de gaz à effet de serre et participe ainsi à la lutte contre le réchauffement climatique. D'une surface utile d'environ 1.000 m², ce nouveau bâtiment permettra aux administrés d'accéder à l'ensemble des services sur un même lieu, de faciliter la mutualisation de certaines missions et de réduire des coûts de fonctionnement liés à l'occupation actuelle de différents sites. Le coût prévisionnel des travaux est fixé à 1.430.000 € HT. La Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles bénéficie de soutiens financiers du Ministère de la transition écologique et solidaire et du Conseil départemental 13 à hauteur de 70% €. Le permis de construire a été délivré le 25 janvier 2018. Les travaux seront lancés au printemps 2018 pour une ouverture du nouveau siège prévue début 2019.



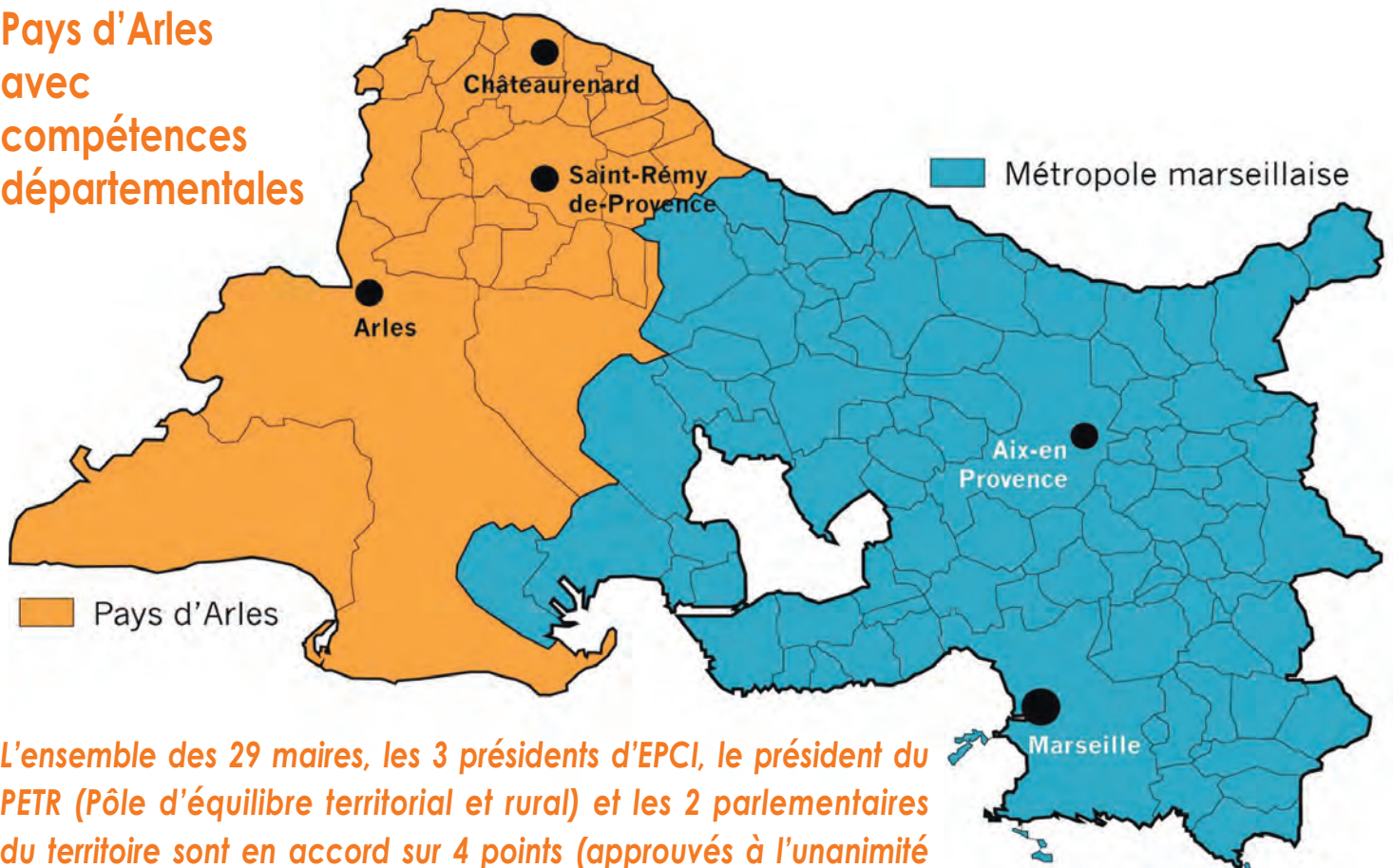
SERVICE. Édouard Nologues nouveau directeur général adjoint. Précédemment Directeur des ressources internes (finances, marchés publics, informatique et moyens généraux) pour la ville d'Orly, Édouard Nologues vient d'intégrer les services de l'administration générale de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles en qualité de Directeur général adjoint au côté de Karine Briand, Directrice générale des services de la Communauté de communes.





L'avenir se prépare aujourd'hui

**Pays d'Arles
avec
compétences
départementales**



L'ensemble des 29 maires, les 3 présidents d'EPCI, le président du PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) et les 2 parlementaires du territoire sont en accord sur 4 points (approuvés à l'unanimité par le comité syndical du PETR) :

- 1°) Nous ne souhaitons pas la disparition du Département des Bouches-du-Rhône.
- 2°) Nous sommes fermement opposés à notre intégration dans la métropole Aix-Marseille-Provence.
- 3°) Nous souhaitons rester dans l'aire géographique des Bouches-du-Rhône.
- 4°) Nous sommes favorables à la création d'une collectivité territoriale à statut particulier qui hériterait, sur le périmètre du Pays d'Arles, des compétences du Département.

